



## Commune de LUTRY

### Information destinée aux Conseillers communaux

*Au cours de ces dernières semaines, l'attention de la Municipalité a plus particulièrement été retenue par les objets suivants :*

**Mars 2015**

\*\*\*\*\*

#### **Bus à haut niveau de service (BHNS) – PP7**

La procédure ouverte d'appel d'offres pour les prestations d'ingénierie en matière de génie civil / urbanisme / paysagisme / géotechnique / travaux géométriques / environnement et trafic a permis d'attribuer le mandat, en septembre 2014, à une équipe pluridisciplinaire pilotée par le bureau Daniel Willi SA à Montreux.

En outre, 3 actions de communication spécifiques ont été organisées par la Municipalité :

- séance d'information le 10 novembre 2014 à l'attention des membres du Conseil communal ;
- séance d'information le 17 novembre 2014 à l'attention des propriétaires riverains ;
- éditorial + article spécifique insérés dans l'Echomunal n° 111 du mois de décembre 2014 à l'attention de la population lutrienne.

#### **Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) – Chantier 1 (transports publics)**

L'enquête tout ménage lancée par la Municipalité et les tl au printemps 2014 a permis de recueillir 2272 réponses, soit 27 % de la population  $\geq 15$  ans.

Les résultats, analysés et livrés par les tl à fin octobre 2014, seront intégrés par les tl aux études en cours sur le développement de l'offre et l'amélioration de la desserte dans l'axe Nord-Sud du territoire communal, notamment.

#### **Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) – Chantier 6 (Corsy / La Conversion)**

Suite à la résiliation le 20 mars 2014 du contrat avec le mandataire urbaniste, un nouveau mandataire a été désigné en septembre 2014 pour reprendre et finaliser le volet stratégique de ce chantier. Les premiers résultats (phase 1 : diagnostic, phase 2 : concept de développement) ont été présentés au COPIL Est le 12 février 2015.

---

**Plan partiel d'affectation (PPA) « Les Brûlées**

Le PPA a été mis en vigueur le 9 octobre 2014 par le Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE), aucun recours n'ayant été déposé auprès du Tribunal fédéral à l'encontre de l'arrêt rendu le 7 août 2014 (AC.2013.0374) par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Les premiers projets de construction seront vraisemblablement déposés à l'enquête publique au printemps 2015.

---

**Rénovation du groupe scolaire des Pâles**

Suite à l'obtention du crédit de construction pour la rénovation du groupe scolaire, objet du préavis n° 1203/2014 (examiné en séance du Conseil communal du 10 novembre 2014), les travaux ont démarré le lundi 12 janvier 2015.

---

**Réorganisation scolaire : site de La Croix-sur-Lutry**

L'achèvement des travaux de la « Belle Ferme » (création de 2 classes, d'un réfectoire et d'une salle de réunion), débutés fin mai 2014, est agendé pour fin mars 2015.

---

**Savuit – Bâtiment de La Balance**

Dans le prolongement de l'étude urbanistique menée durant l'année 2014 pour apprécier l'intégration au site des futurs travaux de rénovation, la Municipalité a mandaté en janvier 2015 plusieurs bureaux d'architecture chargés chacun de réaliser un avant-projet de restauration, de transformation et d'agrandissement du bâtiment.

Les résultats sont attendus pour le mois de mai 2015, avant présentation pour préavis aux Commissions consultatives de la zone ville et villages et de Lavaux (CCL).

---

**Police des constructions**

A la suite de l'arrêt rendu le 12 mai 2014 (AC.2013.0280) par la CDAP, la Commune a formé recours en matière de droit public, le 12 juin 2014, auprès du Tribunal fédéral.

La Commune a effet contesté spécifiquement l'application faite par la CDAP de l'art. 19 du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire du 12 juillet 2005, qui fixe la manière de calculer la hauteur des bâtiments pouvant être construits sur le territoire communal.

Dans son arrêt rendu le 5 janvier 2015 (1C\_304/2014), le Tribunal fédéral a confirmé la pratique communale, en relevant que la solution retenue par la cour cantonale relève d'une application arbitraire du règlement communal.

---

**Agrandissement de l'arrêt du bus scolaire au collège de la Croix**

Le crédit accordé par le Conseil communal est destiné à financer l'agrandissement de l'arrêt de bus pour obtenir un quai d'une longueur de 35 mètres capable d'accueillir 4 bus. En effet, depuis la rentrée 2014, le collège de la Croix accueille 280 élèves, soit 120 élèves de plus qu'en 2013 et même avec des horaires cadencés, 4 bus arrivent simultanément au collège. Actuellement, l'arrêt de bus ne permet d'accueillir que 2 à 3 bus.

La mise en œuvre de l'extension de la zone de parcage des bus est mise à l'enquête publique du 24 janvier au 22 février 2015. Il n'y a pas eu d'opposition. Sauf imprévu, le gros des travaux pourra être réalisé pendant les vacances scolaires d'été 2015.

---

### **Avancement des études relatives au parking des Jardins du Château**

Après avoir acquis les accords de principe étatiques, la Municipalité a obtenu auprès du Conseil communal le crédit d'étude pour la 1ère phase de ce projet qui consiste à réaliser le dossier d'enquête.

Un groupement de mandataires a repris l'avant-projet de la Municipalité et a été chargé d'élaborer le dossier d'enquête. Celui-ci sera soumis à l'examen préalable des services de l'Etat puis le Conseil communal sera invité à se prononcer sur la 2<sup>ème</sup> tranche du crédit d'étude.

---

### **Travaux sur la route de Crochet, de Sermotier et de Savuit (PM 1160/2010)**

#### **Route de Sermotier**

Les travaux sur cette route ont débuté le 23 février et se termineront le 3 mai 2015. Ils comprennent les étapes suivantes :

- ✚ Réalisation ou remplacement des réseaux d'électricité y compris les modifications locales liées à l'alimentation de l'éclairage public et des télécommunications.
- ✚ Réaménagement complet et adaptation des trottoirs, de la chaussée et des places de stationnement.
- ✚ Déplacement et réalisation de socles pour les candélabres.
- ✚ Reprise complète du coffre et des enrobés de la chaussée existante.

#### **Conditions de circulation**

Les travaux sur la route de Sermotier auront lieu en trois étapes qui permettront d'aménager progressivement la nouvelle géométrie de la route ainsi que de minimiser, de manière générale, l'impact des travaux sur le trafic.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il sera nécessaire d'ôter ou de déplacer les places de parcs existantes afin d'en conserver un maximum par rapport à la quantité initiale.

Durant ces travaux, les accès aux riverains seront maintenus sur la route de Sermotier.

\* \* \*

#### **Route de Crochet**

Les travaux sur cette route qui débiteront le 16 mars 2015 pour se terminer le 31 juillet 2015 comprennent les étapes suivantes :

- ✚ Réalisation ou remplacement des réseaux suivants : gaz, eaux claires (partiel), télécommunications.
- ✚ Construction d'un nouveau trottoir côté Ouest.
- ✚ Réfection du coffre et des enrobés au droit des fouilles.
- ✚ Renforcement de la superstructure de la chaussée existante (fraisage partiel et pose d'une nouvelle couche d'enrobé).

**Conditions de circulation :**

Pratiquement tous les travaux sur la route de Crochet auront lieu en demi-chaussée et la circulation sera maintenue uniquement dans le sens de la descente.

Ces conditions de circulation ne pourront pas être maintenues sur la partie haute de la route de Crochet. En effet l'étréouissement de la chaussée empêche de maintenir la circulation sur cette portion de route.

Afin de minimiser l'impact lié à cette étape de travail sur les usagers de la route et les riverains, la durée des travaux sera limitée à quatre semaines au maximum.

Pendant cette période, toute la circulation descendante sera déviée sur la route de la Conversion.

Durant ces travaux, les accès aux riverains seront maintenus et ils pourront prendre la portion de route hors chantier dans le sens de la montée ainsi que dans le sens de la descente. Cette délicate phase de chantier débutera le lundi 6 juillet 2015.



**Autres travaux**

En été 2015, il est prévu de poser le tapis bitumineux sur la route de Savuit et en été 2016 sur les routes de Crochet et Sermotier.

Pour réaliser ces travaux, la circulation sera entièrement interdite pendant 1 à 2 jours pour chacune de ces routes. Une information spécifique sera communiquée aux riverains pour les prévenir de ces désagréments.

---

**Tunnel de Bertholod (gare de Lutry)**

Ce grand projet d'assainissement (environ CHF 20 Mio) a été mis à l'enquête au printemps 2014.

Le début des travaux était prévu en octobre 2015. En début d'année, les CFF nous ont communiqué que pour des raisons de planifications financières ils étaient contraints de reporter ces travaux de 3 ans. Ils débiteront donc en 2018 pour une durée d'environ 2 ans.

C'est dans le cadre de ce chantier que le cheminement piétonnier (PM no 1160/2010) sera achevé par la construction d'un trottoir au-dessus du tunnel. À ce jour, selon les dernières estimations des CFF, ce cheminement coûterait à la commune moins de CHF 300'000.-. Pour rappel, la passerelle prévue dans le préavis a été estimée à plus d'un million de francs.

---

**Trottoir route de la Conversion**

Les premiers travaux ont débuté en septembre 2014 et la voie descendante de la route de la Conversion a été occupée par le chantier. La circulation a été maintenue dans les deux sens par un trafic alterné géré par des feux de circulation.

Pendant la période hivernale, le chantier a été interrompu et la circulation rétablie.

Ces travaux reprendront en mars et s'achèveront en juin 2015.

---

**Avenir de la station d'épuration des eaux usées de Lutry (STEP)**

*Étude de faisabilité pour la mise en place d'un traitement des micropolluants.*

Nous rappelons que la STEP n'a pas l'obligation de traiter les micropolluants.

En effet, elle ne remplit pas les critères qui l'obligeraient à ce type de traitement, soit :

- ✚ ville de plus de 24'000 habitants
- ✚ ne pas se situer à proximité d'un lac ou de cours d'eau à fort débit.

Lors de sa séance du 9 septembre 2013, la Municipalité a décidé de maintenir la STEP en fonction et, par souci de précaution, de lancer tout-de-même des études de faisabilité sur le traitement des micropolluants. De plus, elle a refusé de raccorder ses eaux usées à celles de la Ville de Lausanne.

Cette étude préliminaire montre qu'il est possible d'envisager un traitement des micropolluants à la STEP de Lutry tout en ajoutant une étape de nitrification.

Les différentes propositions de variantes mettent en œuvre ces traitements dans le volume actuel du bâtiment existant. Pour deux de ces variantes, le phasage pour la réalisation permet d'assurer le traitement de l'eau durant toute la durée des travaux.

La proposition de variante avec charbon actif en poudre, décantation lamellaire, filtration sur sable et traitement UV représente un traitement complet et de qualité. Elle ne présente aucun risque au niveau technique, car il y a de nombreuses références et des bons résultats d'analyses avec ce type de filière.

La variante composée d'un système d'ultrafiltration présente un coût d'investissement à peine plus haut. Néanmoins, cette variante engendre des frais annuels plus élevés d'après les connaissances actuelles. Toutefois, ceux-ci pourraient diminuer par la suite, car cette technologie est en constante évolution depuis plus d'une dizaine d'années avec des performances toujours plus grandes.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de dire si un traitement des micropolluants serait subventionné ou non par le fonds de la Confédération. Cependant, l'économie sur la nouvelle taxe d'épuration (9 francs par habitant et par an) représenterait environ le même montant qu'une subvention du traitement des micropolluants.

---

### **Assainissement du bruit routier**

En été 2014, la première mesure concrète pour lutter contre le bruit routier a été réalisée par la mise en place, en collaboration avec l'Etat de Vaud, d'un revêtement phonoabsorbant sur la route de Lavaux. Les autres mesures (parois antibruit, surélévation de murs existants, mesures d'allègement) seront mises à l'enquête publique cet automne. Ces travaux pourraient débuter en automne 2015, sous réserve de l'octroi du crédit d'ouvrage par le Conseil communal et des éventuelles oppositions au projet mis à l'enquête.

En collaboration avec la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) une deuxième étude d'assainissement du bruit a été menée sur la Commune de Lutry. Cette étude a pour but de compléter l'étude précédente. Elle a examiné en particulier les routes suivantes :

-  de Lavaux
-  de la Conversion
-  du Landar
-  de la Croix
-  du Village
-  de Savuit

Les résultats de cette étude sont actuellement à l'examen auprès des services de la commune.

---

**Culture : 100ème anniversaire de Walter Mafli**

Le 10 mai prochain, Walter Mafli célébrera son 100ème anniversaire. La Municipalité a décidé de mettre un accent particulier sur cet événement en honorant cet éminent citoyen d'honneur par une exposition de ses œuvres et une réception dans la Cour du Château ouverte à l'ensemble de la population.

La réception aura lieu le samedi 9 mai à 11h et l'exposition de la collection des œuvres du peintre Mafli appartenant Commune de Lutry pourra être visitée dans la salle du Conseil communal, dans la salle Mafli et dans le caveau Mafli les samedi 9 mai et dimanche 10 mai de 10h00 heure à 17h00.

La Municipalité